

FVE
Rue Defacqz 1
1000 Bussels

Merelbeke, le 16 mai 2012

Concerne : l'adhésion de l'Ordre des Médecins Vétérinaires Belges à la FVE.

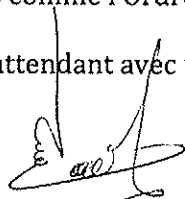
Monsieur le Président,

La décision du Conseil Supérieure de l'Ordre des Médecins Vétérinaires de Belgique du 4 mars 2010 a été annulée par l'arrêt du Conseil d'Etat du 1 mars 2012 (copie vous en a été communiquée par l'intermédiaire du Dr Luc Vangheluwe).

Le Conseil Supérieure de l'Ordre a donné suite à cet arrêt lors de son réunion le 16 mai 2012 et a annulée la décision du 4 mars 2010. Il en sort qu'il n'y a jamais eu d'adhésion de l'Ordre des Médecins Vétérinaire de Belgique à la FVE et doit officiellement se retiré de la FVE, ce qui est faite par la présente.

Puis je vous demander de bien vouloir nous confirmer l'annulation avec effet rétroactif, c'est à dire comme l'Ordre ne fut jamais membre.

En attendant avec mes salutations distinguées.



D. Coomans i.o.v.

Paul Boudolf
Président du Conseil Supérieure.